

Christine SELESKOVITCH

Tête de liste *Engagés pour Herblay*

CAPUI

A L'attention de Monsieur François ROUX, Président

Herblay, le 4 mars 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Je réponds ici au courrier que vous m'avez adressé en date du 18 février 2020, en ma qualité de candidate aux prochaines élections municipales.

Je tiens d'abord à saluer les actions résolues et tenaces que vous menez depuis si longtemps.

En premier élément de réponse, j'attire votre attention sur les trois points concernant le SIAAP que nous avons inscrits dans **notre programme¹ page 5** dans le chapitre « **Exercer la plus grande vigilance sur les risques environnementaux** » :

- **Veiller, en collaboration avec le Collectif-Seine 78-95 et le CAPUI, à la sécurité et à la protection de nos concitoyens** contre les risques liés à l'usine du SIAAP, en défendant nos intérêts au sein de la commission de suivi du site.
- **Informier régulièrement les Herblaysiens** et mettre en place une procédure d'alerte et de confinement en cas d'accident.
- **Faire accélérer la procédure d'inclusion des élus du Val d'Oise** au sein du Conseil d'Administration du SIAAP

1 - Je réponds en premier lieu à votre dernière question : « *Comment comptez-vous agir auprès du SIAAP et de l'Etat pour que sa gouvernance soit désormais ouverte aux conseillers départementaux du Val d'Oise et des Yvelines afin de défendre les intérêts des riverains de l'usine ?* ».

La non-représentation du Val d'Oise et des Yvelines au sein de l'instance de gouvernance du SIAAP est un défi au bon sens en même temps qu'un déni de démocratie, puisque l'usine est implantée à la frontière de ces deux départements dont les habitants sont impactés par ses nuisances et ses risques – notamment les habitants d'Herblay. Je me félicite que le gouvernement, via la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon, ait enfin annoncé sa volonté de mettre fin à cette absurdité.

J'entends que l'ouverture de la gouvernance du SIAAP aux élus du 95 et du 78 nécessite de modifier le cadre législatif et ne peut donc être immédiate. Mais je ne me satisferais en aucun cas d'une situation dans laquelle cette modification de la loi ne serait pas réellement et rapidement programmée, ce qui laisserait l'annonce gouvernementale au stade d'une bonne intention. **En tant**

¹ programme que vous trouverez ci-joint.

que Maire, Je demanderai à la Ministre qu'elle s'engage à présenter un projet de loi à une date précise et la plus rapprochée possible. Et si je n'obtiens pas de réponse positive à cette demande je demanderai à notre Députée de préparer avec les élus locaux concernés et ses collègues parlementaires une proposition de loi (loi d'initiative parlementaire).

2 - Vous m'interrogez sur le Plan Communal de Sauvegarde à mettre en place à Herblay :

- **« Quelles sont les grandes lignes du PCS que vous souhaitez mettre en place ?**
- **Quel est le budget que vous allez allouer à sa définition et son application ? »**

Ce n'est qu'une fois élue que je pourrai travailler à l'élaboration du PCS, avec les services compétents (communaux, départementaux et d'Etat) ainsi que le CAPUI et les autres citoyens qui réfléchissent et exercent leur vigilance depuis longtemps sur ce sujet. Dans l'immédiat, je n'ai pas les éléments qui me permettent de définir un budget à y allouer ; je vous indique cependant que je m'engage à consacrer les moyens nécessaires à la pleine efficacité de ce plan.

J'ai travaillé en tant que candidate et avec mes colistiers sur ce sujet majeur de la vie communale : j'ai notamment pris attentivement connaissance du Plan Particulier d'Intervention(PPI) présenté fin 2019 par la Préfecture du 78 et comprenant une partie consacrée au 95 (pages 55 à 90). Voici donc d'abord deux réflexions sur ce PPI :

1. Le Val d'Oise et ses quatre communes concernées – dont Herblay – viennent en quelque sorte en **« second rang »** dans la chaîne de commandement du dispositif d'alerte et de protection prévu : du fait que l'usine du SIAAP est située sur le territoire des Yvelines, ce sont les services préfectoraux des Yvelines qui sont d'abord à l'oeuvre en cas d'accident : **c'est le COD (Centre Opérationnel Départemental) 78 qui « initie la mise en œuvre des mesures d'urgence, en assure le suivi jusqu'à l'ouverture du COD 95 et du PCO (Poste de Commandement Opérationnel) ».**² De même le COD 78 a en charge une mission plus large que le COD 95 : **le COD 78 « coordonne les mesures prises pour gérer la protection des populations et limiter les conséquences secondaires du sinistre »,** alors que **le COD 95 « coordonne l'action des services pour limiter les conséquences secondaires du sinistre dans le 95 ».** Je comprends bien que l'objectif est une transmission très rapide aux services du 95, et j'ai bien noté que le PCO est une structure interdépartementale : mais justement **pourquoi ce PCO (associant 78 et 95) ne prend-il pas en charge les opérations dès le début ?**
2. **Les communes du 95 ne sont-elles pas associées trop tardivement et partiellement au dispositif tel qu'il est prévu ?** « Le DOS (Directeur des Opérations de Secours), **en concertation avec l'exploitant, la préfecture 95 et les mairies concernées,** définit les éléments de communication et la fréquence des points de presse ».³ Je crains qu'ici les « mairies concernées » soient les quatre du 78 et que **celles du 95 ne soient impliquées qu'après coup par la préfecture 95.** Même interrogation sur la disposition suivante : **Le SIDPC 78 (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) « alerte la préfecture 95, le SDIS 95 et les communes du déclenchement du PPI via un message CII »**⁴ : s'agit-il des huit communes ou seulement des quatre du 78 ?

² PPI page 32 sur 90

³ PPI page 38 sur 90

⁴ PPI page 39 sur 90

Si j'avais été maire à ce moment et participé aux réunions de concertation sur ce PPI, j'aurais notamment soulevé ces deux interrogations.

Dans le travail collectif que nous mènerons sur le PCS à mettre en place sur Herblay, j'aurai au moins **deux lignes directrices** :

1. **Que la Maire d'Herblay-sur-Seine et la direction des services communaux puissent accéder en temps réel à l'ensemble des informations disponibles sur le sinistre et sur les mesures décidées par les services en charge du PPI, afin de pouvoir répondre aux questions des habitants qui ne manqueront pas de s'adresser à eux.** Cela renvoie à ma seconde réflexion ci-dessus. J'ai bien noté que dans le PPI les 4 communes concernées du 95 sont co-destinataires d'un « message d'information via l'automate déclenché par le SIDPC 78 », et que le préfet du 95 « demande au SIDPC de s'assurer que les services et communes concernées ont bien été alertés ». **Ce message transmis par automate ne me suffit pas : je demanderai en tant que maire d'Herblay à être destinataire de l'appel téléphonique et des mails que le SIDPC 95 doit adresser aux services départementaux et régionaux.** L'information précise et rapide de la mairie me semble être la première condition d'un PCS efficace.
2. **Que les procédures du PCS soient simples, claires et pragmatiques.** Lors de l'incendie de juillet 2019 de nombreux habitants ont appelé la mairie ou les pompiers pour savoir quelle conduite tenir et n'ont pas obtenu de réponse. Ils ont entendu les sirènes du SIAAP retentir pendant des heures sans connaître la signification pratique pour eux de ces alertes. **C'est cette situation qu'il faut éviter de reproduire en cas de nouveau sinistre.**

Une « fiche réflexe » du PPI⁵ liste les actions successives que la mairie doit réaliser :

- Relayer l'alerte auprès de la population en déclenchant la sirène du RNA (Réseau National d'Alerte) ;
- Activer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Informer la population sur le comportement à suivre (confinement) ;
- Préparer les actions de communication en lien avec le service communication de la préfecture du 95 ;
- Assurer le bouclage de la zone exposée en vue de confiner la population et d'interdire l'accès à la zone concernée ;
- Activer le poste de commandement communal ;
- Assurer la sauvegarde des personnes et des biens...

L'enjeu du PCS est d'assurer **la cohérence et l'efficacité de ces différentes actions**, avec un impératif absolu : **que la population comprenne le sens de l'alerte, sache tout simplement quoi faire et puisse donc le faire sans panique.**

Par exemple le déclenchement de la sirène n'a de sens que si les habitants sont simultanément informés qu'ils font partie ou non de la zone exposée et qu'ils doivent donc être confinés ou non. De même ils doivent savoir en quoi consiste cette procédure de confinement, pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs proches selon la situation de chacun. Une information **claire et précise doit donc être donnée à tous et à chacun**, ce qui implique qu'elle soit « **multicanaux** » : site internet de la ville, numéro de téléphone dédié, voitures sonorisées informant les habitants...

⁵ PPI page 83 sur 90

Tout cela nécessite, comme vous l'écrivez, de réaliser « **des exercices de crise, dans l'objectif de s'assurer que l'équipe municipale, les agents et les habitants se saisissent bien du dispositif** ». Je ne saurais vous dire aujourd'hui à quelle date précise nous lancerons ces premiers exercices, mais en tout cas il me paraît nécessaire de **lancer rapidement le processus d'élaboration du PCS** pour qu'il puisse être en place **dès les premiers temps de notre mandature, de façon à prévoir ces premiers exercices dans la foulée** : ne pas les prévoir assez rapidement signifierait qu'on sous-estime les risques, puisque malheureusement l'historique récent montre un enchaînement préoccupant d'incidents et d'accidents qui démontrent un manque de maîtrise de ces risques et de sérieux dysfonctionnements de surveillance du site.

Il nous faudra, comme vous le dites également, mettre en place des « **actions d'information pour la population en attendant ce PCS** ». Elles seront à définir précisément après notre élection, mais en tout cas **leur objectif sera d'abord d'expliquer le sens et le contenu de ce prochain plan de sauvegarde** – qui sera élaboré avec le CAPUI et d'autres citoyens ou collectifs impliqués sur ce sujet.

3 - Enfin vous me demandez « quelles actions je pense pouvoir mener afin que l'Etat et le SIAAP améliorent la prévention de ces risques et l'organisation des moyens d'intervention des secours, et quelles actions je pense mener pour tenter d'éradiquer les risques décrits dans le PPI ».

Amener le SIAAP à être plus ouvert et transparent vis-à-vis des élus et du public me semble la première action nécessaire : qu'il informe clairement et régulièrement sur ses dispositifs de prévention et de secours, mais aussi sur la nature et les limites des traitements des eaux depuis le sinistre, les pollutions additionnelles générées, les modalités et le calendrier de reconstruction des parties détruites de l'usine...

En prenant connaissance du document de présentation du SIAAP à la Commission de Suivi de Site du 9 décembre 2019, j'ai été frappée par son caractère obscur et jargonneux, très loin de la vulgarisation nécessaire pour que les données techniques et environnementales soient comprises par tout un chacun. Est-il indispensable d'être ingénieur chimiste pour appréhender les impacts du sinistre sur les procédés de traitement, sur les rejets d'eaux traitées / partiellement traitées / non traitées, sur les conséquences environnementales entraînées par ces dernières... ? Je ne le pense pas, mais à condition que les responsables du SIAAP aient la volonté de les expliquer de façon compréhensible. **C'est la condition pour que les nuisances générées par cette activité indispensable puissent échapper à la culture du secret et que le travail nécessaire pour les réduire puisse faire l'objet d'un vrai débat public.**

Voilà. Cette réponse est un peu longue et pourtant j'ai conscience qu'elle est loin d'être exhaustive. **Soyez en tout cas assurés que je ne ménagerai pas mes efforts en tant que Maire pour obtenir ou mettre en place des mesures efficaces pour protéger les habitants d'Herblay-sur-Seine, des communes voisines et de leur environnement.**

Cordialement,

Christine SELESKOVITCH

Tête de liste EPH